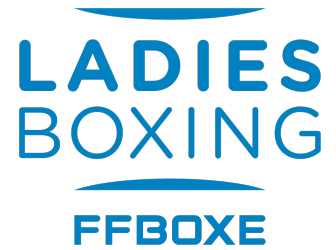




Fédération Française de Boxe
Commission Nationale de Boxe Amateur



LADIES BOXING PERF 2023-24

DOSSIER DE CANDIDATURE

Présenté par

(Titre exact de l'association)

Ce dossier doit être rempli et complété par les pièces demandées avant d'être adressé
à la FFB **au plus tard le 1^{er} décembre :**

DOSSIER DE CANDIDATURE PRESENTE PAR L'ASSOCIATION :

L'association est candidate à l'organisation d'une phase de compétition du Ladies Boxing Perf 2023-24 : il convient de proposer plusieurs dates afin d'établir un calendrier national le plus cohérent et varié possible

le / / 2024

le / / 2024

le / / 2024

le / / 2024

Liste des pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Attestation de mise à disposition de la salle de compétition par le propriétaire à la date retenue pour la compétition**
- Descriptif de la salle de compétition**
- Eléments d'information ou engagements sur les partenariats avec les comités régionaux**
- Attestation d'assurance à fournir par l'organisateur pour le déroulement de cette compétition en huis clos**
- Un cheque de caution de 1000 euros pour une journée d'organisation**
- Un cheque de 1500 euros pour deux journées d'organisation**

Composition prévue du comité d'organisation

<i>Fonctions et responsabilités</i>	<i>NOMS et Prénoms</i>	<i>N° de licence FFB</i>
<i>Responsable général de l'organisation</i>		
	<i>N° de téléphone :</i>	
<i>Responsable de l'accueil</i>		
	<i>N° de téléphone :</i>	
<i>Responsable du déroulement (horaires, enchaînements et contrôles)</i>		
<i>Responsable de la sécurité</i>		
<i>AUTRES</i>		
<i>Responsable de l'aménagement et de l'entretien du ring et de l'enceinte</i>		

Accueil

Accueil des participants	
Lieu prévu pour l'accueil	Salle de compétition, salle de pesée
Permanence assurée	Permanence d'accueil assurée en continuité
Permanence téléphonique	.

Information sur les charges financières

QUOTAS DE PARTICIPATION

NOMBRES MAXIMUM DE PARTICIPANTS	DUREE DU PROGRAMME DE COMPETITION
Nombre maximum de boxeuses : 40 Nombre maximum d'accompagnateurs : 1 ou 2 si plus de 3 boxeuses Nombre d'officiels : 2 juges arbitres – Délégué – Chrono Autres personnes : Médecin	Nombres de journées de compétition : Nombre de déjeuners sur place : Nombre de sessions de compétition :

CHARGES FINANCIERES ET MATERIELLES

1) A la charge de la Fédération française de boxe :

- T Shirts et visuels
- Gestion des candidatures
- Tableaux de compétition
- CTN/CTR/EN

2) A la charge des Comités Régionaux :

- Officiels
- Médecin
- Prêt gants et casques de compétition

3) A la charge de l'Organisateur :

- Collations et boissons pour participantes et entraîneurs
- Salle avec ring
- Vestiaires et salle pour pesée
- Bascule pour la pesée.
- Couverture d'assurance de la manifestation.
- Frais d'organisation divers.

Présentation des motivations et des objectifs de l'association pour l'organisation d'une phase du LBP 2023-24 (1)

(1) des pièces complémentaires ou des attestations peuvent être jointes au dossier

Rappel des critères d'attribution retenus par la CNBA pour l'attribution d'une étape du Ladies Boxing Perf 2023-24:

- Diversité géographique des autres lieux d'organisation.
- Complétude du dossier présenté.
- Statut de l'organisateur : club affiliés à la FFB soutenus par un CR
- Intégration de l'organisation d'une étape dans une politique sportive de développement.
- Organisation à huis clos

Les éléments pour définir la qualité du dossier sont (liste non exhaustive) :

- La composition du comité d'organisation (nombre, qualité, expérience).
- Les équipements sportifs et les conditions d'accueil.

LISTE DES LIEUX ET TARIFS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION (1)

(1) Pour les étapes de 2 jours

Je soussigné(e),

, Président(e) de l'association :

déclare être candidat(e) à l'organisation d'une étape du **Ladies Boxing Perf 2023-24**

Si ma candidature est retenue:

le programme sera organisé le 2024, et/ou le 2024.

adresse de la salle de compétition :

.....

--	--	--	--	--	--

Si une étape attribuée se voit annulée par l'organisateur le chèque de caution (de 1000 € ou de 1500 €) sera encaissé

La personne chargée du suivi de ce dossier de candidature au sein de l'association le président ou son représentant licencié FFB) est :

NOM et Prénom :			
Adresse :			
N° de Téléphone :			
Fax :		e-mail :	

J'ai pris connaissance des conditions d'organisation du Ladies Boxing Perf 2023-24 et je m'engage à respecter le règlement 2023-24 (1). Si ma candidature est retenue, je m'engage à signer une convention de partenariat avec la FFB pour l'organisation de ce programme de compétition.

***Cachet de
l'association***

***signature du Président(e) :
de l'association (précédée de la mention :
« lu et approuvé »)***

Fédération française de boxe
Le Ladies Boxing Perf est géré par la CNBA

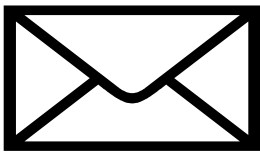


1°) Remplir ce dossier de candidature :

- toutes les rubriques doivent être complétées,
- toutes les pièces demandées doivent être jointes à l'intérieur du dossier,
- le dossier doit obligatoirement être signé par le Président de l'association.

Comment adresser à la FFB votre candidature à l'organisation d'une étape du LBP 2023-24

2°) Placer ces documents dans une première enveloppe que vous cachez hermétiquement et sur laquelle vous indiquez :



**Candidature à l'organisation
d'une étape du « Ladies Boxing Perf 2023-24 »**

3°) Cette première enveloppe est glissée dans une deuxième enveloppe plus grande que vous devez affranchir et qui doit ensuite être envoyée à la FFB, à l'adresse suivante :



Fédération Française de Boxe

Mme Elisabeth ALonso

Ladies Boxing Perf

14, rue Scandicci

93508 PANTIN CEDEX

ATTENTION : Pour être recevable, ce dossier de candidature doit parvenir, complet, à la FFB avant le 1^{er} décembre 2023

Présenter les responsables des différents secteurs : responsabilité générale, accueil, installations sportives et matériel, déroulement du programme et protocole (horaires, enchaînements et contrôles), sécurité, communication, tâches administratives...

(1) Voir le « livret d'organisation LBP 2022-24 ». Les chèques sont obligatoirement émis par l'association candidate. Si une étape attribuée se voit annulée par l'organisateur le chèque de caution sera encaissé. Les chèques correspondant aux candidatures non retenues sont retournés immédiatement aux associations candidates.